

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 10 juillet 2017**

---

Délibération n° 2017 – 10/07/2017 – 23

*Dispositif spécifique aux étudiants sportifs de haut niveau  
inscrits dans les filières de l'UFR STAPS*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 16 juin 2017

Après en avoir délibéré

**Approuve avec 25 voix pour (unanimité) :**

**le dispositif concernant la conservation et le report de notes, spécifique aux étudiants sportifs de haut niveau inscrits dans les filières de l'UFR STAPS.**

Dijon, le 11 juillet 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 8 juin 2017  
Compte rendu du conseil d'UFR STAPS – Séance du 18 mai 2017*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



**CONSEIL D'UFR – SEANCE DU 18 MAI 2017**

**CONSERVATION ET REPORT DE NOTES POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

En séance du 23 juin 2015, l'UFR STAPS a adopté la proposition suivante :

*« Les étudiants de l'UFR STAPS inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau et/ou PEP'S peuvent conserver d'une session à l'autre ou d'une année à l'autre, l'ensemble de leurs notes, à condition d'en faire une demande explicite au responsable du diplôme Et au coordonnateur PEP'S de l'UFR STAPS qui se réservent le droit de valider ou d'invalider cette demande ».*

Cette proposition a été adoptée par le Conseil d'Administration de l'uB en séance du 21 septembre 2015.

Il avait été décidé, au CFVU, que cette disposition ne s'appliquerait que pour 2 ans et devrait être revue lors de la nouvelle offre de formation.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'UFR d'intégrer cette disposition dans les fiches filières de l'UFR STAPS. Cette disposition n'est applicable que pour les seuls étudiants sportifs de haut niveau inscrits dans les filières de l'UFR STAPS.

Fait à Dijon le 18/05/17

Résultats du vote  
24 votants  
1 refus de vote  
Pour : 14  
Contre : 2  
Abst. : 7

**Lionel CROGNIER**

Directeur

Faculté des Sciences du Sport / UFR STAPS  
3, Allée des Stades Universitaires - BP 27877

21078 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02

Mél : lionel.crognier@u-bourgogne.fr

OFFRE DE FORMATION - RENTREE UNIVERSITAIRE 2015

CP 2 septembre 2015 et CFVU 10 septembre 2015

Porteur du projet	Objet de la demande	Observations CP	AVIS CFVU
UFR Lettres et Philosophie	UFR Lettres et Philosophie: présentation de la fiche filière du Master 2 Philosophie et Monde Professionnel	Des observations ont été formulées en séance Une fiche mise à jour a été transmise en amont de la CFVU	Avis favorable à l'unanimité
UFR Sciences Humaines	Vote de dispositions modifiées pour le statut AJAC en licence de Psychologie : il faut avoir validé 2 UE fondamentales + 1 autre UE dans le semestre Cf Compte rendu du conseil UFR du 25 juin 2015	Ces dispositions ont été évoquées en CP (cf compte rendu de la CP)	Avis favorable à l'unanimité
UFR Langues et Communication	Vote de dispositions particulières pour le statut AJAC dans les filières du Département d'Anglais: en L1 comme en L2, avoir validé les UE dites fondamentales : UE1, UE2 et UE3. Cf Compte rendu du conseil UFR du 7 septembre 2015	Ces dispositions ont été évoquées en CP. Le VP étudiant du conseil académique a formulé une proposition alternative (cf compte rendu de la CP)	13 votes POUR 13 votes CONTRE
UFR STAPS	Pour les étudiants sportifs de haut-niveau, devoir repasser les matières inférieures à 10 est une contrainte forte. L'UFR STAPS a voté dans le cadre de son conseil des dispositions permettant aux étudiants sportifs de haut-niveau de conserver des notes sous certaines conditions. Compte tenu de l'enjeu fort sur cette question, le VP CFVU a indiqué que cela ne pouvait s'appliquer directement aux autres UFR sans que celles-ci aient pu étudier le sujet en interne. On ne raisonne donc ici que pour l'UFR STAPS.	Ces dispositions ont été évoquées en CP (cf compte rendu de la CP)	Avis favorable à l'unanimité

## Bilan PEPS

### Utilité et appréciation de la mesure

La possibilité, pour les athlètes de Haut niveau, de pouvoir conserver leurs notes d'une session à l'autre et d'une année à l'autre (quelle que soit la note obtenue) est une mesure qui est entièrement plébiscitée par l'ensemble des étudiants concernés et des enseignants de l'UFR STAPS.

À l'échelle nationale, elle permet à l'UFR STAPS Dijon Le Creusot d'être véritablement attractive pour les étudiants HN désireux de réussir dans leur double projet sportif et Universitaire. Les clubs professionnels de Bourgogne l'utilisent également dans le cadre de leurs recrutements d'athlète de haut niveau. En effet, la possibilité de réussir ses études est une condition de plus en plus souhaitée par les athlètes eux-mêmes.

Lors des entretiens avec les athlètes ayant bénéficiés de cette mesure il ressort deux points forts :

- La possibilité d'établir très clairement une stratégie sur une ou plusieurs années pour obtenir les diplômes visés tout en continuant à être au plus haut niveau sportif.
- Les charges d'entraînements ne diminuent pas grâce au lissage sur plusieurs années (lissage possible grâce à la conservation des notes), critère indispensable pour atteindre ses objectifs sportifs.

### Quelques exemples d'étudiants qui ont réussi grâce à cet avantage :

Mathias Diedda :

Lutteur en équipe de France qui est parvenu en troisième année en seulement trois ans en s'organisant pour valider une partie des UE en 1ère session et les autres en sessions de rattrapage tout en conservant ses notes entre chaque session. Dans le même temps il a obtenu sa qualification aux championnats du monde.

Quentin Robert :

Etudiant de L1 et tennisman sur le circuit ATP. Il va valider sa première année en deux ans. Grâce à cette mesure il a pu choisir les UE à passer lors de sa première année, conserver les notes obtenues pour l'année suivante. Il a obtenu son premier semestre et va certainement valider le deuxième fin Mai.

Joanna Lathoud

Etudiante et joueuse professionnelle de handball sélectionnée en équipe de France. Elle a obtenu sa licence en quatre ans grâce à cette mesure. Elle passe actuellement ses concours pour devenir institutrice.

Alexis Miellet :

Etudiant et champion d'Europe de Cross. Il a obtenu son DEUST en 3 ans.

**Fonctionnement :**

L'opérationnalisation de cette mesure est aujourd'hui maîtrisée par les enseignants et la scolarité de l'UFR STAPS. Elle vient s'intégrer au fonctionnement des cours et des examens sans perturber les règles établies.

**Souhait :**

Nous savons désormais, au regard des résultats obtenus, que cette mesure est indispensable pour la réussite des étudiants HN de l'UFR STAPS de l'UB.

La possibilité de l'étendre à l'ensemble des composantes de l'UB est le souhait de toute l'équipe du Peps afin d'offrir les meilleures conditions à nos étudiants HN et ainsi renforcer l'attractivité de l'ensemble de l'UB à l'échelle nationale.

Pascal Kowalik

Référent Peps

UFR STAPS Dijon